



Garantie légale de conformité appareil électroménager

Par Juno

Bonjour,

Je ne trouve pas de réponse sur internet et je vous sollicite donc ce jour svp.

Dans mon entreprise, nous avons acheté l'année dernière une plaque induction dans notre salle de pause. Cette plaque nous sert exclusivement pendant notre pause déjeuner du midi. Aujourd'hui, sans aucune raison, elle ne s'allume plus. Est-ce que la garantie légale de 2 ans s'applique ?

Merci pour votre réponse,
Très bonne journée,

Par kang74

Bonjour

Si c'est l'entreprise qui l'a acheté : non .

La garantie légale de conformité ne concerne que les particuliers .